



Cfdt:

**FGTE
CHEMINOTS**



**FILIALISATION, ATTAQUES DU
STATUT, POUVOIR D'ACHAT:
TOUS EN GRÈVE LE 2 MAI!**

LA CFDT APPELLE LES CHEMINOTS À LA GRÈVE LE 2 MAI, JOUR DE LA COMMISSION DU STATUT

La stratégie de filialisation mise en oeuvre par la Direction du Groupe Public SNCF en réponse aux appels d'offres des trains InterCités, TER et Transilien, mais aussi sur les services librement organisés, ne répond qu'à un seul objectif : CELUI DE L'AFFAIBLISSEMENT DES DROITS DES CHEMINOTS, STATUTAIRES ET CONTRACTUELS !

Après avoir tenté de contourner la loi en soutenant que le Statut, y compris les garanties dont bénéficient les agents contractuels, ne s'appliquaient pas dans les filiales, la Direction souhaite à présent restreindre son application aux seules filiales créées en réponse aux appels d'offres, en rognant au passage certains droits statutaires et en privant les contractuels des droits statutaires qui s'appliquent à eux !

LA CFDT CHEMINOTS EST EN OPPOSITION AVEC CETTE STRATÉGIE DU MOINS-DISANT SOCIAL !



- ➔ Risques d'éclatement de l'entreprise en de multiples filiales, y compris les activités Fret et TGV en plus de TER, Transilien et InterCités ;
- ➔ Attaques du Statut par la Direction, dont le maintien serait uniquement restreint aux seules filiales créées en réponse aux appels d'offres, ce qui est contraire à la loi ;
- ➔ Perte de droits pour les agents contractuels qui intégreront les futures filiales ;
- ➔ Mise en oeuvre de mesures de soutien au pouvoir d'achat des cheminots, durement mis à mal par le contexte d'inflation et de flambée des prix de l'énergie et de l'alimentation.

LE PRÉAVIS DE GRÈVE DÉPOSÉ PAR LA CFDT EST BASÉ UNIQUEMENT SUR DES PRÉOCCUPATIONS ET DES ENJEUX TRÈS FORTS POUR LES CHEMINOTS

LES FILIALES : NOUVEAUX LABORATOIRES D'ESSAIS DE LA RÉGRESSION SOCIALE MODE SNCF

La stratégie de l'entreprise est pleinement assumée et la SNCF ne répondra pas aux appels d'offres avec TER, Transilien ou InterCités mais avec des filiales et cela, même si les régions ou l'Etat ne l'ont pas imposé !

Avec OUIGO Train Classique, la SNCF déploie la même stratégie de filialisation pour rogner sur les droits sociaux des cheminots !

ET DEMAIN, À QUI LE TOUR ? TGV... FRET...

MODIFICATIONS STATUTAIRES : UN DÉSACCORD MAJEUR SUR LE PÉRIMÈTRE D'APPLICATION

Pour la CFDT, l'article 1 de la loi Nouveau Pacte Ferroviaire est très clair et prévoit le maintien du Statut dans les filiales créées à partir des activités de l'ex Groupe Public Ferroviaire.

IL N'EST DONC ACCEPTABLE QUE LA DIRECTION RESTREIGNE SON APPLICATION AU SEUL PÉRIMÈTRE DES FILIALES CRÉÉES EN RÉPONSE AUX APPELS D'OFFRES ET EN PROFITE POUR SUPPRIMER DES DROITS !

CONTRACTUELS : DES DROITS PERDUS EN CAS DE TRANSFERT DANS UNE FILIALE

Les agents contractuels, même s'ils ne font pas partie du Cadre Permanent, relèvent pour autant de certaines dispositions statutaires comme par exemple les demandes de mutation, le droit disciplinaire, les congés...

LA DIRECTION REFUSE QUE CES DIFFÉRENTS DROITS SOIENT MAINTENUS POUR LES CONTRACTUELS QUI REJOINDRAIENT UNE FILIALE !

POUVOIR D'ACHAT : DES MESURES SPÉCIFIQUES DOIVENT ÊTRE MISES EN OEUVRE

Face au contexte d'inflation et de hausse des prix que nous connaissons, la Direction a décidé unilatéralement de l'attribution d'une prime carburant d'un montant de 100€, qui sera versée sous conditions sur la paie de juin.

CELLE-CI EST CLAIREMENT INSUFFISANTE ET LA CFDT REVENDIQUE UNE REVALORISATION DU SALAIRE DE BASE DES AGENTS STATUTAIRES ET CONTRACTUELS !

